



SESSION PLENIERE DU 21 JUIN 2017

RAPPORT REGIONAL : UNE NOUVELLE AMBITION
POUR LA CULTURE

A l'occasion de la session budgétaire, la Région a présenté sa stratégie concernant la culture, avec un rapport intitulé : « une nouvelle ambition pour la culture ». La CGT a voté l'avis du CESER dont elle partage globalement les remarques.

CE QUE DIT LE RAPPORT REGIONAL

Le rapport décline la stratégie de la Région en trois axes.

- Une Région au service des territoires et des publics.
- Une Région au service des artistes, des acteurs, des projets.
- Entrer dans la culture du XXI^{ème} siècle.

Cette troisième partie, centrée en grande partie sur l'économie, est la plus développée. Beaucoup de mesures annoncées ne sont pas chiffrées. Parmi les annonces de ce rapport, figure la décision d'exonérer de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) les librairies indépendantes, les cinémas d'art et d'essai et les disquaires indépendants.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER

(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le CESER remarque que la stratégie régionale reprend de larges pans de son rapport intitulé « La culture pour faire société ».

Il émet des observations notamment sur les sujets suivants :

- ⇒ **Culture, handicap et autonomie** : l'accessibilité à la culture doit pouvoir faire l'objet d'une véritable programmation de moyens.
- ⇒ **Aide aux disquaires et petites librairies** : la suppression de la CVAE en faveur des librairies indépendantes ainsi que des cinémas d'art et essai et des disquaires indépendants est une initiative à expérimenter et évaluer avec attention.
- ⇒ **Culture populaire et éducation** : le soutien aux activités culturelles en milieu salarié, ou liées au travail, mérite un intérêt qui n'apparaît pas dans les axes stratégiques. Il en est de même sur un soutien plus affirmé pour permettre au jeune public d'accéder à l'ensemble de l'offre culturelle.
- ⇒ **SRADDET** : il faudrait que la stratégie culturelle puisse trouver sa place dans le SRADDET.
- ⇒ **Articulation CRCC/CTAP** : la culture, compétence partagée, doit trouver sa place dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). Il serait intéressant que les collectivités, avec l'Etat, s'engagent pour un pacte de stabilité financière.

- ⇒ **Chiffrage et programmation des moyens** : la stratégie régionale traduit la résolution du Conseil Régional de maintenir dans la mandature le budget consacré à la culture. La présentation de cette stratégie ne donne que des indications très partielles sur les éléments budgétaires. Il faudrait un plan d'actions chiffré afin de traduire l'ambition politique annoncée. Il est indispensable qu'à chaque action envisagée puissent correspondre des éléments précis à partir du BP 2018.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie le rapporteur pour la rédaction de cet avis.

La stratégie culturelle régionale se décline sous trois axes, d'abord sur les publics et les territoires, ensuite en direction des acteurs de la culture, le dernier axe étant consacré à l'innovation.

La CGT note positivement que les questions des territoires et des publics constituent la première partie de ce rapport. En effet, avant d'être une industrie, la culture constitue un vecteur d'échange, de communication et d'émancipation des citoyen.ne.s. Pour la CGT, par le rôle qu'elle joue, la culture ne peut être considérée comme une industrie comme les autres.

Le rapport de la Région présente donc un certain nombre d'intentions qui vont dans le bon sens, comme l'attention au handicap, l'action en direction des quartiers prioritaires en politique de la ville, le soutien à la mobilité ou le travail sur l'ensemble du territoire régional.

La CGT partage toutefois la remarque du CESER quand il relève que ces objectifs ne sont pas chiffrés.

Ainsi, par exemple, il ne faudrait pas que la politique culturelle en faveur des quartiers urbains défavorisés se limite à la tournée, par ailleurs a priori très utile, de l'orchestre « la Philharmonie des deux mondes » dans trois quartiers identifiés.

Par ailleurs, la stratégie régionale masque des partis pris très politiques, tels que la décision de l'exécutif régional datant de 2016, de suspendre la subvention au festival Cinépride de Nantes.

De même, la CGT s'inquiète de la remise en cause de plusieurs conventions, notamment avec des associations d'éducation populaire, mettant en danger l'emploi dans ces structures et l'exercice de leurs missions.

La CGT partage naturellement les interrogations de l'avis du CESER quand il souligne l'absence de soutien aux activités culturelles en milieu salarié ou liées au travail.

Il ne peut y avoir d'offre culturelle sans acteurs de la culture, et la CGT note dans le rapport régional l'accent mis sur l'accompagnement des artistes, des acteurs, des projets, là encore souvent sans chiffrage. La CGT porte au niveau national un certain nombre de revendications, notamment en matière de protection sociale et restera attentive aux conditions de travail des acteurs de la culture. Elle souligne qu'au niveau local, une diminution de moyens rime souvent avec perte d'emploi,

précarisation ou fragilisation des structures.

Un certain nombre de mesures sont également annoncées en matière d'encouragement à l'innovation culturelle. La CGT se félicite de l'accent mis sur la formation.

L'attention portée aux librairies indépendantes, mises à mal par des grandes surfaces et le commerce électronique, ainsi qu'aux cinémas d'art et essai est intéressante, permettant de distinguer offre culturelle et industrie culturelle. Comme l'indique l'avis du CESER, l'initiative régionale devra être évaluée avec attention.

Pour conclure, la CGT considère qu'il faut se garder de ne regarder la culture que comme un outil de développement économique et la considérer d'abord comme un moyen d'émancipation des citoyens.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet d'avis dont elle partage globalement la teneur.

QUELQUES REMARQUES EXPRIMEES EN SESSION

CFDT : regrette les propos tenus par Mme GARNIER, adjointe en charge de la culture au Conseil Régional, indiquant que les salarié.e.s ne sont pas le cœur de cible de la politique régionale.

CRAJEP (jeunesse et éducation populaire) : aurait souhaité un équilibre plus marqué entre l'offre et la demande. Souligne le rôle des associations d'éducation populaires et l'importance des activités artistiques amateurs.

Michelle BUREAU, Présidente de la Commission du CESER en charge de la culture : rappelle l'intérêt du rapport du CESER sur la culture pour vivre ensemble. Souligne que l'élaboration d'un travail de qualité exige que le CESER puisse avoir le temps de mener ses travaux.

VOTES : L'avis a été adopté par 96 voix pour et 1 abstention.

Conseillère et Conseillers CGT membres de la Commission chargée de la Culture : Catherine PARIS, Luc SERRANO, Yvic KERGROAC'H.